



Mairie

10 Imp. des jardins
BP 1 - 44440 Teillé
02 40 97 23 15
mairie@teille44.fr

Horaires de la mairie

Du lundi au samedi de 9h00 à 12h

Le vendredi après-midi de 14h à 16h30



Horaires de la poste

Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h

Le samedi de 9h00 à 11h30

Agenda du mois

Novembre

26 - Pause conviviale
27 - date limite article Panorama

Décembre

1^{er} - Marché de Noël ALT
1^{er} - Recyclage papiers ALT
7 - Les Illumina'sons 2018
8 - « Le Prétexte » au Théâtre
9 - Gueuleton des Tilliacos
17 - Découverte du Monde « Oman »
18 - Conseil Municipal
18 - Repas de Noël aux 4 Saisons
21 - Concert de Noël à l'église
24 - Réveillon de Noël solidaire
31 - Saint Sylvestre

Animations bibliothèque Page 7



Municipalité



n° 890

Décembre 2018



Décès : le 12 octobre - GAILLARD Jacques - 73 ans

le 26 octobre - QUIGNON Julia - 23 ans

le 7 novembre - MOSSET Roger - 88 ans

le 9 novembre - DESORMEAU Jean - 90 ans

le 11 novembre - ESNAULT Geneviève née TROUSSARD - 89 ans



Ligne 60

TEILLE

Du 12 novembre 2018

Au

01 juillet 2019

L'arrêt : « HAUT BOURG »
Ne sera pas desservi

Arrêt le plus proche
Rue du Pont

Cause: Aménagement Place du Bourg

La Mairie et l'agence postale seront ouvertes le 24 et 31 décembre de 9h00 à 12h00

Par contre aucune permanence téléphonique l'après-midi pour ces deux dates.

Merci de votre compréhension

Lors de la commémoration du Centenaire de l'Armistice de la Grande Guerre, nous étions heureux de voir rassemblées toutes les générations et nous vous remercions très chaleureusement de votre présence.

Nous tenons à exprimer notre reconnaissance aux associations, à l'Armat, aux Artistes de demain, aux écoles Jacques Demy et Saint-Pierre, à la chorale des habitants sous la direction d'Anne Rullier qui ont travaillé ensemble pour offrir aux Teilléennes et aux Teilléens une semaine d'événements remarquables et mémorables.

Merci à toutes et à tous ! Le Maire

11 novembre 1918, toutes les cloches des églises carillonnent pour annoncer l'armistice. Cependant, la guerre n'a pas fini de faire ses dégâts. Durant les premiers mois de l'année 1919, deux soldats issus de Teillé vont mourir des suites de maladie contractée aux armées.

Il s'agit de :

- René ROYER (32 ans) né le 30 novembre 1886 à la Gare de Teillé-Mouzeil, résidant à Paris VIème, décédé le 5 janvier 1919 à Lanouaille (Dordogne).

- Marcel DURAND (21ans) né le 23 février 1898 au village des Linières, décédé le 1^{er} avril 1919 à Châteauneuf-sur-Sarthe (49) où il résidait.

11 novembre 2018, centenaire de l'armistice mais aussi dernier jour de l'exposition organisée par l'ARMAT à l'occasion de cet évènement. Nous avons eu le plaisir de comptabiliser plus de 350 passages auxquels nous devons ajouter 2 classes des écoles de Teillé. Les visiteurs étaient à la recherche de leurs ancêtres. Nombreux se sont attardés sur les tableaux de soldats partis au front, d'autres sont repartis avec la fiche matricule retracant le parcours d'un militaire (près de 100 fiches remises à des visiteurs).

Ce succès, c'est à vous aussi que nous le devons, un grand merci pour les documents que vous nous avez confiés. Pour certains d'entre vous c'était il y a quatre ans, pour d'autres ce fut tout au long de la semaine. Nous ne refermons pas encore nos cartons, alors si vous avez quelques éléments (courriers, cartes, objets divers...) **il est toujours temps de nous les apporter**, nous en ferons une copie avant de vous les rendre et, ainsi **ils feront partie du patrimoine de la commune**.

Nous sommes à votre disposition tous les **lundi matin** au musée de l'ARMAT, mais vous pouvez aussi convenir d'un rendez-vous en téléphonant **au 06 12 36 73 04**. A très bientôt.
Le Conseil d'Administration de l'ARMAT

Actualités diverses



LES ILLUMINA'SONS 2018 CONCOURS L'Arbre Décoré et Sonore

« Décorez un arbre à l'occasion des fêtes de fin d'année.
Mettez tout cela en son et/ou en musique »

Le but du concours est d'encourager et récompenser les démarches personnelles ou collectives qui permettent de participer à l'animation et l'embellissement de notre commune pendant les fêtes de fin d'année. Ce concours est réalisé dans un esprit de spontanéité et de bonne humeur, pour le plaisir de tous les habitants et des visiteurs.

Règlement

La commission pôle culturel et la municipalité organisent ce concours. Il s'adresse à toutes les personnes de la commune et il est destiné à récompenser le plus bel arbre décoré et sonore (arbre naturel ou fabriqué de toutes pièces). Il est demandé aux participants de s'inscrire au préalable, à la mairie, avant le 21 Décembre 2018.

Conditions de participation :

Le concours s'adresse à tout particulier ou groupe de particuliers, locataire ou propriétaire, demeurant sur le territoire communal. Un jury passera dans la commune entre le 22 et le 29 décembre 2018 afin de choisir le plus bel arbre décoré. Le lauréat sera ensuite informé qu'il est sélectionné pour recevoir un prix (lors de la cérémonie des vœux du Maire). Si le lauréat ne souhaite pas de prix, c'est le suivant dans le classement établi par le jury qui sera récompensé.

Composition du jury :

Toutes les réalisations seront notées depuis la voie publique par un jury composé de représentants de la commission pôle culturel et de membres du conseil communal jeune. Les membres du jury ne pourront pas voter pour l'arbre de leur lieu de résidence ou de leur commerce.

Critères de notation :

Le jury sera sensible à l'utilisation d'énergie renouvelable. Les critères de notation seront bien sûr basés sur la qualité, mais aussi sur l'originalité. Les résidents ne sont pas tenus d'être présents pendant la visite du jury, mais l'arbre doit être visible de la rue.

Responsabilité, sécurité :

L'arbre sera réalisé par les participants sous leur propre responsabilité et selon les normes de sécurité en vigueur. Les organisateurs ne pourront, en aucun cas, être tenus pour responsables de quelque dommage que ce soit.

Communication, publicité :

La participation au concours implique de la part de chaque candidat l'autorisation de diffuser les photos de la réalisation.



BULLETIN D'INSCRIPTION «Arbre Décoré et Sonore» (Illumina'sons 2018)

Nom.....Prénom.....

Adresse/Lieu-dit

Téléphone

A envoyer ou déposer à la mairie avant le 21décembre 2018



*Inauguration
des Illumina'sons
4^{ème} édition*

Vendredi 7 décembre

Rendez-vous espace « enfance-jeunesse » à 18H30

Programme des festivités

Lancement du concours de « l'Arbre Décoré et Sonore »

Foulées du Père Noël
Par l'ASCED Athlétisme

Marche du Père Noël
Par la Marche Nordique
Et les Godillots

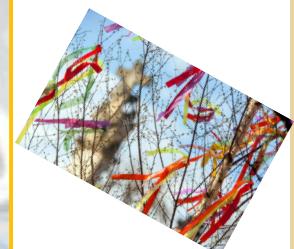
Challenge des Jeunes
Par le Conseil Communal des Jeunes
Au Skate Park

Parcours ouvert à tous, dans le bourg de Teillé
~3 km adultes ~0.7 km enfants (7-13ans)

Des bracelets lumineux et accessoires seront vendus sur place
ainsi que gâteaux et autres gourmandises...

Tous les bénéfices de ces ventes seront
entièrement reversés au « Téléthon »

Création par la commission Culture&sports&Communication



Actualités diverses

Pendant les fêtes,
allégez vos poubelles...

PRÉVENTION
DÉCHETS
EN ACTION

**LES COQUILLES D'HUITRES
ONT RENDEZ-VOUS EN DÉCHETERIES !**

Collecte sur les 5 déchèteries du Pays d'Ancenis
du lundi 17 décembre 2018 au samedi 12 janvier 2019
(horaires habituels).

**TRIER SES DÉCHETS C'EST BIEN,
LIMITER LEUR PRODUCTION C'EST MIEUX !**

TERRITOIRE ZÉRO DÉCHET
zer
GASPILLAGE

Communauté de Communes du Pays d'Ancenis (COMPA)
Service Gestion des déchets
Centre administratif « Les Ursulines » - Quartier Rohan - 44150 Ancenis Cedex
Tél: 02.40.96.31.89 ou dechets@pays-ancenis.com

www.pays-ancenis.com

OMAN - L'Arabie heureuse
Film HD de Evelyne et Alain BASSET

Le Sultanat d'Oman est situé à l'extrême sud-est de la péninsule Arabique. Loin des forêts de grues des Emirats, les héritiers de « Sindbad le marin » ont mis en place un mode de développement soucieux de préserver une culture originale entre mer, montagne et désert. Chaque recoin offre la quiétude et l'insolite, à commencer par Mascate, une pimpante capitale qui s'ouvre sur le poissonneux Golfe d'Oman. Situé au sud de la péninsule arabique, ce pays de 3.5 millions d'habitants est un des rares coins de la planète où les poignées de dollars n'ont pas fait perdre la tête et leur âme à des adeptes d'un islam ibadite, ouvert aux voyageurs curieux.

Rendez-vous le lundi 17 décembre 2018
Cinéma Eden d'Ancenis - Séances 14h30. 17h. 20h30
Adultes 5 € Jeunes 3 € Abonnement/6 séances :
adultes 20 € et moins de 16 ans 10 €

LE RÉSEAU MOBILITÉ

Pour circuler sur le territoire, la Communauté de communes du Pays d'Ancenis (COMPA), en lien avec l'association Erdre et Loire Initiatives (ELI), propose la mise à disposition de véhicules (voiture, scooter) pour se rendre au travail, en stage, en formation, en entretien ou pour effectuer une démarche administrative ou se rendre à une consultation médicale.

Ce service s'adresse à toutes les personnes en démarche d'insertion professionnelle ou sociale, privées de véhicule ou rencontrant un problème temporaire de mobilité.

A quel prix ?
Scooter : 2,50 €/jour (caution obligatoire)
Voiture : 5,50 €/jour (caution obligatoire)

Pour plus de renseignements,
rendez-vous sur www.pays-ancenis.com et sur
www.erdreetloireinitiatives.fr

Où se renseigner ? Association Erdre et Loire Initiatives
Pour un scooter ou une voiture :
Ancenis – 730 rue Saint-Exupéry – ZAC Aéropôle – 44 150 Ancenis –
02 40 83 15 01

Pour un scooter :
Antenne de Teillé – 2 place de l'Eglise – 44 440 Teillé – 02 40 97 73 79
Antenne de Loireauxence : 206 rue du parc – 44 370 Loireauxence
(Varades) – 02 40 98 37 91

**ANCIENS DE L'ÉCOLE
NOTRE-DAME
de Riaillé**
(élèves, parents, personnels, enseignants)

L'école Notre-Dame fête ses 150 ans.
Nous sommes à la recherche de photos,
d'objets et de témoignages afin de se
remémorer son histoire.
Pour cela nous vous convions à une
rencontre le :

**SAMEDI 15 Décembre
à 9 h**

Salle Municipale de Riaillé

Renseignements: **02-40-97-85-86 ou 06-51-79-45-36**

Actualités diverses



La prochaine PAUSE CONVIVIALE aura lieu le
lundi 26 novembre,
de 14h00 à 17h00, à la salle paroissiale de Riaillé.



Alors, lundi 26 novembre, venez avec des idées, du petit matériel (si vous en avez) de bricolage (papiers de fêtes, cartons, matériaux de récupération, ciseaux, colle, etc...). Et pensez au covoiturage !

Exceptionnellement, il n'y aura pas de Pause Conviviale le dernier lundi de décembre (lundi 31 décembre !)

Renseignements : 06 81 09 16 71 ou 06 89 09 34 09

L'équipe de la Pause Conviviale, du Secours Catholique, vous invite au

RÉVEILLON de NOËL SOLIDAIRE

LUNDI 24 DECEMBRE 2018
à 21H00, à RIAILLE

Un Réveillon Solidaire
ouvert à tous,

pour ne pas fêter Noël seul,
où chacun apporte ce qu'il peut, ce qu'il veut,
sans alcool (parce qu'on peut très bien faire la fête sans !),
avec des animations "ambiance de fête",
dans un décor préparé au cours d'un après-midi de Pause Conviviale.



Le lieu exact sera précisé ultérieurement, en fonction du nombre de personnes inscrites. Il n'y aura pas de possibilité de réchauffer. Le repas partagé sera froid... mais l'ambiance sera chaude !

Pour mieux vous accueillir, nous avons besoin de savoir combien de personnes participeront. Merci de compléter le bulletin ci-dessous et de le retourner avant le 10 décembre :

- en le déposant à la maison paroissiale de Riaillé
- ou par email : clogic-bart@hotmail.fr
- ou par téléphone : 06 27 53 51 31 (Chrystelle)



ENSEMBLE,
CONSTRUIRE
UN MONDE JUSTE
ET FRATERNEL

X

Nom _____

Prénom _____

Tél. _____

Email _____

Adresse postale : _____

Participera (ont) au Réveillon Solidaire 2018

Nombre d'adultes : _____ Nombre d'enfants : _____ Age des enfants : _____

Je peux apporter (cocher la case de votre choix) :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Petits gâteaux salés, cacahuètes, etc. pour l'apéritif | <input type="checkbox"/> Une boisson sans alcool |
| <input type="checkbox"/> Un plat salé | <input type="checkbox"/> Pain |
| <input type="checkbox"/> Un plat sucré | <input type="checkbox"/> Fromage |
| <input type="checkbox"/> Une participation financière libre | |

Pour organiser un covoiturage :

- je viendrai en voiture et je peux emmener _____ autres personnes
- je souhaite bénéficier d'un covoiturage pour _____ personnes
- je ne souhaite pas bénéficier d'un covoiturage



Remarques : _____

Vie associative Teilléenne

TILLIACUM PRÉSENTE

GUEULETON DES TILLIACOS

MENU

Potée bretonne ou Tartiflette

APERITIF - PLAT - FROMAGE - DESSERT - SOUPE A L'OIGNON
- INFOS ET RESERVATION: 0685728703 OU 0787079230 -
- ADULTE 19 EUROS / ENFANT 7 EUROS -

ANIMATION: SLF EVENEMENT / TRAITEUR: RABOIN

SALLE POLYVALENTE, TEILLÉ (44)
SAM. 8 DÉCEMBRE, 19H00



MARCHÉ DE NOËL

SALLE POLYVALENTE TEILLÉ

SAMEDI 1^{ER} DÉCEMBRE
De 10h00 à 18h00

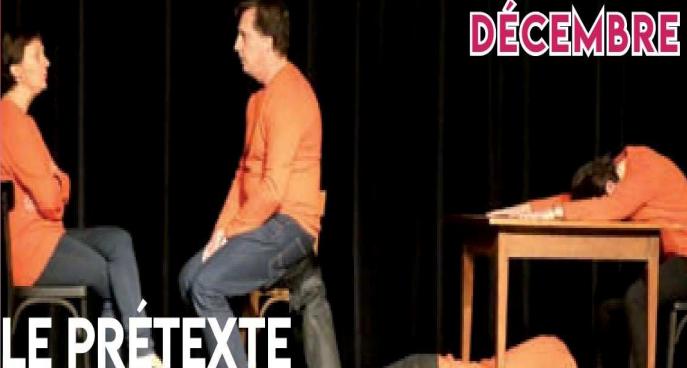
Organisé par l'Amicale Laïque de Teillé

DES EXPOSANTS :
Chocolats, bijoux, saucissons, bières, farines, travaux manuels...

DES ANIMATIONS :
Orgue de Barbarie, Sculptures en ballons, Pêche à la ligne, Maquillage, Photo avec le Père Noël dès 15h00 !

SUR PLACE :
Bar, vin chaud
Barbe à papa, Bonbons
Gâteaux
Gourmandises préparées par les enfants de l'école Jacques Demy Crêpes et Galettes

Commande possible de crêpes et galettes (0,50€/pièce) en appelant le 06.23.20.74.66



DÉCEMBRE

LE PRÉTEXTE

Samedi 8 à 21h

Théâtre – Tout public à partir de 10 ans

De et par Théâtre et Cie, de Torfou (49)

Une petite troupe de comédiens amateurs décide de jouer «Roméo et Juliette», du grand William Shakespeare... Mais ils ne sont pas assez nombreux et n'ont plus l'âge des rôles... Leurs 25 années d'amitié théâtrale résisteront-elles aux tensions qui naissent de leurs difficultés à jouer cette grande pièce de la Jeunesse et de l'Amour ?

Tous les ans au printemps, depuis plus de trente ans, «Théâtre et Co» joue une pièce dans son antique et authentique théâtre de Torfou. Depuis 1994 quatre comédiens s'autorisent parfois une échappée créative. Ils nous livrent ici, avec humour et poésie, une magnifique leçon de fraternité et un hymne, modeste et génial, aux vicissitudes de la vie des troupes de théâtre amateur.

Entrée 7,5€, Réduit 5,5€, moins de 14 ans: 3€

Vie associative Teilléenne

Amicale des Retraités

Vie du Club : Le Club aura lieu le jeudi 22 novembre à 14h00.

Marche : vendredi 23 novembre à Ligné - heure de rassemblement - 14h00

Concours de belote : samedi 24 novembre à Maumusson et à Saint Géron (salle du Gotha), dimanche 25 novembre à Maumusson (belote à la pintade), jeudi 29 novembre à Notre Dame des langueurs (Téléthon).

Participation des ainés ruraux au Marché de Noël qui aura lieu le 1^{er} décembre, tous les adhérents sont conviés.

Tous les retraités sont invités à venir nous rejoindre le premier et troisième jeudi du mois à la salle polyvalente de Teillé, pour passer un bon après-midi.

Répétitions pour le concert de Noël 2018

Comme chaque année, **les résidents de la Sainte Famille, du Foyer des Quatre Saisons et les enfants de l'école Saint-Pierre** donneront un concert de Noël à l'église de Teillé, le **vendredi 21 décembre à 19h15**. Les répétitions vont reprendre. Déjà, les années précédentes, quelques personnes de la commune venaient grossir les rangs des chanteurs. On n'est jamais trop nombreux !

Les répétitions sont ouvertes à tous ceux qui aiment chanter.

Elles auront lieu de **15h15 à 16h15**, le **30 novembre**, les **6 et 14 décembre**. Une répétition générale est également prévue le **lundi 17 décembre, à 10h00**, à la **Résidence de la Sainte Famille**.

Venez chanter Noël avec nous ! Michelle Grevêche et Anne Rullier

Votre magasin PROXI sera ouvert le lundi 24 décembre et le lundi 31 décembre de 7h00 à 17h00.

Fermé les 25 et 26 décembre et les 1^{er} et 2 janvier

Toute l'équipe vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année.

Nouveau à Teillé

Solène Bliguet

Dessinatrice en bâtiment &

Conseil en décoration



06.09.51.39.36
bliguet.solene@orange.fr

Réalisation de plans pour les demandes de permis construire et déclaration préalable

Conseil en décoration selon vos goûts dans les choix des couleurs et matériaux

Pour les particuliers & professionnels



02 40 97 79 92

Repas de Noël
dès 12H30 sur réservation

MARDI 18 DÉCEMBRE

Menu Festif 14,90 €
Servi à l'assiette Hors boisson

Entrée+Plat+Fromage+Dessert

12 Place de l'église 44440 TEILLÉ



NP CLEAN'AUTO

1 La Renaudière - 44 440 TEILLÉ

nicopeneau44@gmail.com

06 18 55 54 79

Nettoyage intérieur et extérieur de tous types de véhicules

Remerciements

Mme GAILLARD Annick, ses enfants et petits enfants. Très touchés par votre présence, vos fleurs, vos pensées et vos attentions lors du décès de **Jacques (Jacky)**. Nous remercions également les voisins, amis de la Guibretière de leurs soutiens.

Romain et Colette QUIGNON et leurs enfants remercient sincèrement toutes les personnes qui par leurs présences, leurs visites, envois de cartes se sont associées à leur deuil lors du décès de leur fille **Julia**.

Petites annonces....



* A louer proche du bourg maison 37 m² - 1 chambre - 1 pièce de vie- garage - jardin. Loyer 310€/mois libre de suite - 07.84.38.27.70

* Vend friteuse SEB (actifry) bon état – 150 € à débattre- 02.40.54.65.92

* Recherche garde d'enfant : disponible le vendredi soir, le samedi toute la journée et le soir, également pendant les vacances scolaires. N'hésitez pas à me contacter : Brard Manon au 06.23.23.84.93 ou manonbrard44@gmail.com.

* A louer maison 110 m² - T4 - cour garage - Loyer 640 €, libre au 1er janvier 2019 - 06.71.08.35.86 ou 02.40.97.88.52

Prochaine Parution : 22/12/2018 Vos articles sont les bienvenus, (sous format WORD et non PDF) merci de les adresser à urba@teille44.fr avant le 15/12/2018. Pour recevoir ce bulletin communal par courriel, il suffit d'écrire à : urba@teille44.fr



SPORT

Site : <http://www.fcmtl.net>

Services de garde



Pharmacie :

Permanences à l'extérieur de la pharmacie : www.3237.fr



Gardes infirmières :

ALDUY Déborah ou ROBERT Monique infirmières de Teillé au 06.21.94.52.33
Au cabinet : de 8h45 à 9h15



BARTHELEMY Sylvie infirmière de Riaillé au 02.40.97.87.56



Ostéopathe
MÉZIERE MENUET
Lucie - 93 Place de l'église - TEILLE 06.45.26.43.66.



Kinésithérapeutes
MÉZIERE Lucie & MANIÈRE Véronique 39 rue du Haut-Bourg - TEILLE 02.40.97.30.61 Cabinet, domiciles, sur RDV.



Médecins et ambulances :

Composez le 15 (d'un téléphone fixe) ou 112 (appel européen) et demandez le CAPS pour avoir le médecin.



Taxis :

BARTHELEMY Régis au 02.40.97.23.23
LENEIL Antoine au 06.74.75.73.73
Toutes distances 7j/7 et 24h/24



Vétérinaire :
Centre Vétérinaire de Riaillé au 02.40.97.80.26

CONSEIL MUNICIPAL du 2 OCTOBRE 2018

L'an 2018, le 02 octobre à 20 h 00, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur André GUIHARD, Maire.

Présents : André GUIHARD, Maire, Joseph TESTARD, Jérôme SQUELARD, Christian PRIOU, Catherine ROUIL, Arnaud PAGEAUD, Adjoints, Bertrand DABO, conseiller délégué, Florent LIRONDIERE, Lydia BEATRIX, Marie-Paule BLANLOEIL, Fabrice ETIE, Aurélie ROUSSEAU, Nathalie GENEIX, Anne GUILLET, Isabelle HARDY, Christelle JAUNASSE, Michel OUAIRY.

Absents : Christophe LEBRETON (Pouvoir à Jérôme SQUELARD).

Secrétaire de séance : Isabelle Hardy

Présentation du SIVOM du secteur de Riaillé

Madame Chantal Vindard, présidente du SIVOM et André Raitière ont présenté tous les services du SIVOM :

- * Le Relais d'assistantes maternelles
- * La maison de services au public
- * Les services d'accueil périscolaire et d'accueil de loisirs, fonctionnant à plein régime sur Teillé
- * L'animation jeunesse pour les adolescents
- * La coordination enfance jeunesse (CEJ)
- * Le soutien à l'APEED (Association petite enfance Erdre et Donneau) qui gère la halte-garderie et le multi accueil de Joué sur Erdre avec 12 salariés
- * Le Service Général
- * Une particularité : le SIVOM est propriétaire de la Gendarmerie.
- * Budget annuel du SIVOM : 1 millions d'euros

APPROBATION des COMPTES-RENDUS DU 27 JUILLET 2018

Lydia BEATRIX fait une remarque au sujet du point abordé par Bertrand DABO relatif à la sortie créée sur la route départementale rue du Haut Bourg : aucune demande n'a été faite auprès du département. Réponse : s'agissant du bourg, l'autorisation requise est celle de la commune et non du département.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Réf : 2018-49 : Présentation du rapport du prix et de la qualité de l'eau 2017

Joseph TESTARD apporte des précisions au rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable en tant que représentant titulaire au syndicat d'eau (chiffres des abonnés, montants des impayés, etc...).

L'assemblée approuve, à l'unanimité le rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable 2017.

Réf : 2018-50 : CONVENTION DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT, D'ÉQUIPEMENT ET D'INVESTISSEMENT LIÉS À LA SALLE DE SPORTS CHARLES-HENRI DE COSSÉ BRISSAC

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil municipal que la commune de St Mars la Jaille a soumis un projet de convention pour la prise en charge des frais de fonctionnement, d'équipement et d'investissement liés à la salle de sports Charles Henri de Cossé Brissac pour l'année 2017. Deux clés de répartition pour la prise en charge des frais par les communes sont établies de la manière suivante :

1-Frais de fonctionnement de la salle de sports : les charges concernant les dépenses de fonctionnement et d'investissement pour la salle de sports seront réparties entre les communes en fonction du nombre d'élèves de chacune d'entre elles à la rentrée de septembre 2015 et selon la clé de répartition suivante :

- *82.05 % en fonction du nombre d'élèves au collège
- *13.85 % à la charge de la commune de SAINT-MARS-LA-JAILE (utilisation de la salle par l'animation sportive départementale, le Multisports Adultes et le SMS Badminton)
- *4.10 % à la charge de la commune de RIAILLÉ (utilisation de la salle par l'ASCED Handball)

Cette clé de répartition a été définie au vu du planning 2016/2017 et sera revue chaque année en fonction du planning d'utilisation de la salle.

2-Subventions versées au collège et à son association sportive : le montant des subventions sera réparti entre les communes en fonction du nombre d'élèves à la rentrée 2016.

Nathalie GENEIX précise qu'elle n'a pas reçu de convocation cette année pour la présentation de ces chiffres. Explication : création de la commune nouvelle, les convocations ont été envoyées une semaine avant la réunion

Anne GUILLET s'interroge sur les répartitions : réponse = elles sont faites en fonctions du temps d'utilisation.

Joseph TESTARD précise que Saint Mars la Jaille perçoit une dotation de centralité pour le collège. Il faudrait les interroger à ce sujet.

Anne GUILLET demande à avoir des précisions sur les temps d'utilisations de la salle.

Le conseil municipal, à 15 voix pour et 3 abstentions, autorise le maire à signer ladite convention.

Réf : 2018-51 : PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE : ADHESION AU CONTRAT DE PREVOYANCE

Les membres du comité technique départemental ont émis un avis sur les cinq offres présentées lors de leur réunion du 23 mai 2018. Les membres du conseil d'administration ont, au cours de leur réunion du 04 juillet dernier, décidé d'attribuer l'offre au groupement formé par l'assureur A2VIP et le gestionnaire COLLECTEAM (choix identique à l'avis formulé par le comité technique départemental).

Les caractéristiques du contrat 2019-2024 sont les suivantes :

Risques garantis	Taux de cotisation	Niveau de garantie	Adhésion
Incapacité de travail	0.78%	95%	obligatoire
Invalidité permanente	0.35%	80%	
Décès	0.25%	100%	
Frais d'obsèques		1 PMSS	
total	1.38%		
Perte de retraite	0.10%	6 PMSS	facultative

Après délibéré, et à l'unanimité, les membres du conseil municipal :

-décident de faire adhérer la commune de Teillé à la convention de participation prévoyance proposée par le centre de gestion et dont l'assureur est A2VIP et le gestionnaire COLLECTEAM

-disent que la cotisation de l'agent sera calculée sur le traitement de base + NBI + RIFSEEP

-autorisent Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Il est précisé que pour compenser la hausse de la cotisation pour les agents, la commune a sollicité le comité technique du CDG44 pour augmenter la part communale de 12.74€ brut à 13.40€. Dès l'avis du CT reçu, le maire soumettra cette décision aux membres du conseil.

Réf : 2018-52 : Admission en non-valeur

Sur proposition de M. le Trésorier par courrier explicatif du 24 septembre 2018, il est demandé l'Admission en non-valeurs de titres de recettes de 2014 et 2015 pour un montant de 1 605,86 euros (loyer salle polyvalente).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

Article 1 : DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeurs pour les titres de recettes « Loyer salle polyvalente » pour motif : PV Carence.

Article 2 : DIT que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 1 605,86 euros.

Article le 3 : DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

Réf : 2018-53 : Aménagement du bourg : achat des devants de maison rue du haut bourg

Dans le cadre de l'aménagement du bourg, certains riverains de la rue du Haut Bourg ont été sollicités pour l'achat des devants de leurs habitations afin de faciliter l'aménagement de la place.

Le bornage a délimité 122 m² de terrain réparti entre 5 propriétaires, ainsi que la parcelle AB 577 d'une surface de 15.7m² (surface à confirmer).

Le Maire propose un prix d'achat à 1.50€ /m², tarif annoncé aux riverains.

Anne GUILLET demande pourquoi ce tarif a été choisi puisqu'il s'agit d'une zone constructible.

Réponse : les propriétaires sont avertis et favorables à ce tarif, les constructions à ces emplacements semblent difficiles à envisager. De plus, dès l'achat fait, l'entretien reviendra à la mairie.

L'aménagement de la place valorisera les habitations.

Après délibéré, et à 16 voix pour, et 2 abstentions, les membres du conseil municipal :

-décident d'acheter les devants de maisons au prix de 1.50€ le m²,

-acceptent que les frais de bornage et d'actes soient pris en charge par la commune,

-autorisent Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Réf : 2018-54 : Achat de terrain pour création d'une réserve foncière

Dans le cadre du projet de construction d'une salle de sport et après échange avec l'association de gestion de la résidence de la Sainte Famille propriétaire du terrain concerné, le maire propose d'acquérir la parcelle ZW297 d'une surface totale de 5 602m² au prix de 15€ du m². Le montant de l'achat s'élève à 84 030€, frais de notaire en sus.

Fabrice ETIE demande quelle sera l'évolution future de la parcelle.

Réponse : la Salle de sports n'occupera qu'une partie de cette parcelle (environ 2 000m²), il s'agit d'une réserve foncière pour d'autres projets. La surface sera ventilée en fonction des projets futurs.

Pour l'instant, il n'y aura pas de sortie sur la rue de la Clavellerie, ce sera à programmer plus tard sur une partie du terrain de la maison de retraite ou du foyer.

Pour l'instant, l'accès se fera par l'existant.

Après délibéré, à l'unanimité les membres du conseil municipal :

- décident d'acheter la parcelle cadastrée ZW297 au prix de 15€ le m²,

- acceptent que tous les frais (bornage si besoin et frais d'actes) soient pris en charge par la commune,

- autorisent Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Réf : 2018-55 : Vente de terrain au Bois Bautier

Monsieur et Madame Gilles DABOUISS, domiciliés au n°111-Bois Bautier, ont demandé à acheter un terrain communal jouxtant leur propriété et celle de Monsieur Hervé DABOUISS, représentant environ 227 m².

Le bornage définira la surface précise, le maire propose le tarif suivant, frais de bornage et d'acte à la charge des acquéreurs :

Surface 227 m² x 7.50€ = 1 702.50€ « sous réserve du bornage ».

Monsieur Denier, propriétaire des parcelles voisines, sera informé de cette vente.

Après délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil municipal :

-décident de vendre le terrain concerné au prix de 7.50€ le m²,

-décident que les frais de bornage qui définira la surface exacte et les frais d'actes soient pris en charge par les acquéreurs,

-autorisent Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Création de lotissements

Le Maire présente les différentes possibilités de vente de terrains communaux constructibles :

Belvédère : possibilité de créer un lotissement.

Remarque : informer les riverains de la Roche au val afin de savoir s'ils souhaitent céder une partie de leur terrain

La Chesnaye : quatre lots possibles.

Les Rochettes : deux lots possibles.

L'ensemble du conseil est favorable à ces projets. Le Maire lance donc l'étude pour connaître les coûts de ces réalisations.

INFORMATIONS

*Bourg : rappel de la réunion d'informations au public le 4 octobre à 19h + 10 628€ accordés au titres des amendes de Police.

*Skate Parc : l'enrobé devrait être terminé pour le 4 octobre et la mise en place des modules le 15 octobre prochain. Ce projet devrait bénéficier des fonds leader avec un coût HT final estimé à 4 818€.

*Café Restaurant : projet de rénovation de la façade, estimation des coûts = 29 700€ HT pour la façade et la terrasse, + 4 500€ de carrelage + pourcentage architecte. Les élus demandent si l'architecte peut faire un comparatif avec des ouvertures plus larges en façade. Concernant le logement à l'étage, le maire précise que celui-ci ne pourrait-être destiné qu'au gérant du commerce. Une demande de chiffrage pour sa rénovation, va être adressée à l'architecte.

*L'achat de la nouvelle Tondeuse, prévu au budget 2018, va se concrétiser prochainement, la tondeuse actuelle montrant des signes de faiblesse.

*Chemins pédestres : 5 000€ accordés par le Département pour la valorisation touristique soit un solde de 39500€ dont 50% pris en charge par la COMPA soit un coût final pour la commune de 19500€.

*Proxi : une inauguration pourrait avoir lieu un samedi fin novembre / début décembre. Christelle Notebaert nous confirme prochainement une date. La Commune offrira le vin d'honneur et invitera les financeurs, les artisans, les agents communaux qui ont participé à la rénovation.

*Salle de sport : lors de la prochaine commission, il sera soumis l'idée de construire une salle un peu plus large afin d'accueillir dans de meilleures conditions des spectateurs (= place pour des gradins).

*Remerciements de l'ASCED Athlétisme pour l'installation des bornes métriques au plan d'eau.

*Rapport annuel 2017 de la COMPA disponible en mairie pour les conseillers municipaux.

Calendrier

Date	Horaire	Réunion
jeudi 4 octobre 2018	17h00	Commission Bourg (choix des couleurs....)
jeudi 4 octobre 2018	19h00	Réunion publique aménagement du bourg – Théâtre
mercredi 17 octobre 2018	19h00	Commission Salle de sports
lundi 5 novembre 2018	19h00	Maire et Adjoint
samedi 10 novembre 2018	10h45	Cérémonie du 11 novembre – Rassemblement à l'église
mardi 13 novembre 2018	20h30	Conseil municipal
jeudi 15 novembre 2018	18h30	Commission Bourg (choix des végétaux, espaces verts....)
lundi 10 décembre 2018	19h00	Maire et Adjoint
mardi 18 décembre 2018	20h30	Conseil municipal
dimanche 13 janvier 2019	11h00	Vœux du Maire

Compte-rendu des commissions

Culture – Arnaud Pageaud

Guinguette de l'Erdre et 70 ans et plus : retours positifs, remerciements aux élus présents, au conseil communal des jeunes, aux associations participantes, aux services techniques pour leurs implications. Le bilan sera présenté lors d'une prochaine séance. Le coût pour la commune est estimé à 3 100€.

Ecole de Musique : Bertrand Dabo relate les difficultés des écoles de musique en gestion associative à vivre et perdurer : manque de bénévoles, plusieurs réflexions sont en cours.

Compagnie de Danse en résidence à Teillé : travail avec les scolaires avec la chorégraphe.

Programmation des commémorations du 11 novembre : une semaine d'animation avec plusieurs partenaires (ARMAT, Artistes de demain, Arbre à fil, 3PPP, bibliothèque, chants d'adultes, écoles,). Un ciné débat autour d'un court métra « LA DER DES DER » de Patrice GUILLAIN aura peut-être lieu le 6 novembre.

Communication – Catherine Rouil

Préparation des commémorations du 11 novembre : flyer, affiche pour la fin de la semaine prochaine. L'invitation sera commune aux 3 mairies suivantes : Riaillé, Trans sur Erdre et Teillé. Le détail des animations sera indiqué dans toute la communication. Une fanfare sera présente. Echange de drapeaux, remise de médailles sont au programme. Le vin d'honneur sera servi à la salle d'activités, lieu où l'ARMAT fera son exposition.

Teillé Panorama : les articles des associations devront être adressés pour le 6 novembre, la réunion agenda est fixée au 16 novembre.

Information : un nouveau prestataire (Lise ROUSSEAU de Bonnœuvre) a été choisi pour la maintenance du site internet.

Voirie – Joseph Testard

Les fossés ont été curés sur 12 km. Les enduits d'usure sont terminés (Villette, linières, Guignardière,...), les parkings du plan d'eau seront prochainement faits.

Les services techniques ont entretenu le plan d'eau pour sécuriser les abords et le sentier piéton en coupant notamment les branches gênantes. Les allées ont été sablées.

Enfance jeunesse – Jérôme Squelard

Pas de compte-rendu cette fois-ci. La rentrée s'est bien déroulée.

Questions diverses

Multisons à Teillé le 12-13 et 14 octobre 2018 : artistes amateurs avec 9 scènes, réunion en préfecture ce jour avec le Maire de Riaillé, la gendarmerie et les pompiers. Chacun est réticent pour cet évènement. Les proches voisins doivent être informés en amont par l'organisateur

Jérôme Squelard : l'éclairage du chemin des romains à faire rapidement.

Plan d'eau : le bateau présent samedi 29/09 était présent dans le cadre d'une animation de la commune de Mésanger pour les enfants.

Fin de la séance : 23h00

